



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

arsenaux

Question écrite n° 84

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur la stratégie du groupe DCNS. En tant que principal actionnaire de DCNS, l'État oriente la stratégie de la société. Or celle-ci a annoncé un plan contesté de départs volontaires des ouvriers d'État. Il lui demande si le Gouvernement compte avaliser ce plan de suppressions de postes, qui n'a d'autre objectif que de permettre le versement de dividendes toujours plus importants.

Texte de la réponse

La société DCNS met actuellement en oeuvre un plan stratégique de croissance, baptisé « Championship », tendant à accroître sa compétitivité et à doubler son chiffre d'affaires à l'horizon 2018. Ce plan repose, pour l'essentiel, sur le développement des exportations de l'entreprise et sur un effort de diversification de ses activités dans les énergies renouvelables. Dans ce cadre, le groupe industriel entend procéder en interne à une nouvelle répartition sectorielle de son personnel, se traduisant notamment par une réduction des effectifs dédiés au soutien. Certains ouvriers de l'État, mis à la disposition de DCNS par le ministère de la défense et exerçant en particulier ce type de fonctions, se voient ainsi offrir depuis le début du mois de juin 2012 la possibilité, sous réserve d'un accord de la direction de l'entreprise, de bénéficier d'un départ volontaire avec attribution d'une indemnité de départ volontaire, dans des conditions équivalentes à celles proposées à leurs homologues affectés au service de l'État. L'application de ce dispositif, étalée jusqu'à la fin de l'année 2014, ne saurait être assimilée à une stratégie visant à supprimer des emplois, dans la mesure où le plan « Championship » prévoit une augmentation globale des effectifs de DCNS, adaptée à la croissance programmée de l'activité du groupe. L'État, actionnaire majoritaire de DCNS aux côtés des actionnaires salariés de cette société et du groupe Thales, soutient ce projet industriel ambitieux, conforme aux intérêts de l'entreprise et devant aboutir à la création d'emplois dans le secteur français de la construction navale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4248

Réponse publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5735